



POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Communiqué de presse

LE CRE DE LAVAL SALUE L'INITIATIVE DE VILLE DE LAVAL MAIS DEMEURE INQUIET

Laval, le 9 octobre 2014 – Le Conseil régional de l'environnement (CRE) de Laval félicite le Conseil de ville de Laval qui, par voie de règlement, a remis les responsabilités de négociation des compensations environnementales entre les mains du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques (MDDELCC).

En effet, il a toujours été selon le CRE de Laval de la responsabilité du MDDELCC d'évaluer, de négocier et de faire respecter les ententes de compensations environnementales directement avec les promoteurs de projet de développement. Le fait que Ville de Laval soit un intermédiaire dans ce processus a toujours été critiquable et le CRE de Laval se réjouit d'apprendre que les autorités pertinentes prendront en charge ce dossier. Par contre, certaines craintes persistent à la suite de cette annonce.

D'une part, afin de s'acquitter de ces tâches, le MDDELCC a besoin de ressources humaines et financières, ce dont il n'a pas suffisamment actuellement. Les conséquences d'une mauvaise gestion des pertes et compensations des milieux humides sont très palpables et impliquent un coût non négligeable à la société. De plus, le CRE de Laval croit que le MDDELCC ne pourra pas plus qu'aujourd'hui, se charger de faire le suivi de tous les terrains ayant servi de compensations pour la perte ou la dégradation des milieux humides. Des ajustements sont donc nécessaires pour permettre au MDDELCC d'exercer adéquatement ces responsabilités.

Finalement, le CRE reste inquiet, car le modèle actuel de compensation environnementale préconisé par le MDDELCC¹ souscrit au principe de la séquence d'atténuation « éviter-minimiser-compenser » qui a déjà démontré son incapacité à assurer la réelle conservation des zones humides au Québec. Pour répondre aux problématiques liées aux pertes et dégradations cumulatives de ces milieux, rappelons qu'une nouvelle loi sur la conservation des milieux humides et hydriques est attendue d'ici le mois d'avril 2015.

Le CRE de Laval a été fondé en janvier 1996 par les citoyens et les organismes environnementaux de la région. Sa mission est d'améliorer la qualité de l'environnement et de promouvoir le développement durable en respectant la capacité de support des écosystèmes.

Le CRE de Laval regroupe de façon volontaire tout individu, organisme privé ou public voué à la protection de l'environnement et à la promotion des principes du développement durable. Le CRE de Laval se préoccupe des dimensions sociale, environnementale et économique afin d'assurer un développement qui réponde aux besoins présents sans priver les générations futures d'une qualité environnementale enviable.

-30-

Source : Guy Garand, Directeur général
Conseil régional de l'environnement de Laval

¹ MDDEP, 2012. *Les milieux humides et l'autorisation environnementale*, Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, Direction du patrimoine écologique et des parcs, Direction des politiques de l'eau et Pôle d'expertise hydrique et naturel. 41 pages + annexes.

(450) 664-3503